

10 Port-Gentil

**Direction provinciale du commerce
Cinq agents prêtent serment**

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Un engagement qui fait d'eux, désormais, des agents publics assermentés.

LA main droite levée, Régina Leaticia Boubata Badouma épouse Ranaud, Elsa Carie Catriona Mbongo Mougoulou, Uicaël Ogandaga Mbonga, Louis Philippe Yannick Okengue et Cynthia Ntsame Mve, tous agents contrôleurs à la direction provinciale du commerce, ont prêté serment le 2 juillet dernier au Palais de justice de Port-Gentil. En présence du gouverneur, Patrice Ontina, et du maire de la commune de Port-Gentil, Gabriel Tchango.

Par ce serment, les impé-



Une vue des impétrants.

Photo : CNE



Une vue de l'assistance avec, aux premières loges, le gouverneur Patrice Ontina et le maire Gabriel Tchango.

Photo : CNE



Un agent prêtant serment.

Photo : CNE

trants sont désormais des agents publics assermentés au sens de l'article 3 de l'Arrêté n°006/MCP-MEADS/CABMIN portant création, attribution et fonctionnement de la brigade chargée des opérations de surveillance des activités commerciales du ministère en charge du Commerce.

À cette occasion, Jean-

Pierre Boungoulou, procureur de la République du tribunal de première instance de Port-Gentil, a félicité les récipiendaires. Il a par ailleurs dit savoir compter sur "la rigueur" de ces derniers pour mettre de l'ordre dans l'environnement commercial marigovéen en proie à de nombreuses irrégularités.

De son côté, le président de séance, Fréjus Kayerigui, a tout d'abord rappelé aux désormais agents publics leurs missions. Qui sont, à l'en croire, "de recenser et de sensibiliser les opérateurs économiques, de contrôler la régularité de leurs activités, etc". Si ces missions, soutient-il, "ont directement trait au quotidien des habi-

tants de la province de l'Ogooué-Maritime", le président de la juridiction des mineurs a invité les assermentés à se souvenir de leur engagement qu'ils doivent scrupuleusement respecter pour surmonter les éventuelles difficultés ou obstacles qu'ils pourraient rencontrer dans l'exercice de leurs fonctions.

Pour Fréjus Kayerigui, cela ne pourrait être possible que si les nouveaux agents publics font montre d'une "rigueur inébranlable, d'une probité sans faille et d'une abnégation au travail". Après avoir prêté serment, les récipiendaires ont été renvoyés à l'exercice de leurs fonctions.

Vie associative

Guimbila souffle ses 15 bougies

SYM
Port-Gentil/Gabon

CRÉÉE en avril 2004, l'association Guimbila, ("l'aide" en Ghisir), a soufflé ses 15 bougies. C'était le week-end écoulé, au domicile de sa fondatrice Pauline Oulelema, sis au quartier Matanda, dans le 4e arrondissement de la commune de Port-Gentil. Cette association qui est, selon sa secrétaire générale, Flore Moukala, semblable à un roseau mais ne rompt point, est apolitique. À ce titre, elle s'investit

dans les actions de solidarité, d'amour du prochain, d'harmonie et du vivre-ensemble. Ses objectifs, assurer un épanouissement réel à ses membres, apporter un soutien mutuel et permettre l'autonomisation par la mise en place de microprojets. "À la fête de Noël, chaque membre reçoit un cadeau. Et en fin d'année, nous bouclons nos activités. Deux caisses nous permettent de rythmer notre régime financier. La première nous permet d'assurer les besoins matériels pour le bien-être de l'association et de ses membres, et la deuxième assure l'aide



Le parrain s'adressant aux membres de Guimbila.

Photo : Koumons



Plusieurs membres de l'association ont reçu des diplômes pour leur assiduité.

Photo : Koumons

sociale dans toutes ses formes", a-t-elle précisé. Cependant, il n'y a pas de

réussite sans échec. C'est fort de cela que Pauline Oulelema, la présidente

fondatrice a invité ses membres à persévérer pour atteindre les objectifs

définis par les statuts de l'association. "Nous avons déjà fait du chemin. Maintenez le cap pour notre bien-être", a-t-elle conseillé. Notons que la manifestation s'est déroulée en présence du parrain de l'association, le conseiller municipal Reck 54, qui a félicité les membres pour leur ténacité. "15 ans, c'est une vie. Beaucoup d'associations ferment boutique après un an. Je suis fier de vous, continuons ensemble". Plusieurs membres ont reçu des cadeaux et un diplôme pour leur assiduité au sein de l'association.

Environnement/Affichage par kakémonos

Ils embellissent souvent et enlaidissent parfois

FAE
Port-Gentil/Gabon

Les campagnes d'information voire politiques les utilisent régulièrement. Sauf qu'avec le temps, ils finissent par se détériorer et poser problème.

À côté des panneaux d'affichage publicitaires et les affiches de toutes sortes, les annonceurs disposent également d'un support de communication de plus en plus utilisé, à savoir le kakémono.

Francisé de kakémono qui signifie, en japonais, "objet accroché", il est généralement accroché aux mâts de l'éclairage public. Ainsi, le message peut être vu de loin et sur une distance



Un kakémono flottant au vent.

Photo : Sidonie Ambonguila



Au fil du temps, ce kakémono s'est détérioré, représentant même un danger pour les populations.

Photo : Sidonie Ambonguila

plus ou moins longue dès lors qu'on peut les aligner tout le long d'une voie de grande circulation en exploitant avantageusement les deux trottoirs de celle-ci. Ainsi situés en hauteur, les kaké-

monos présentent également l'avantage d'être hors de portée des vandales. Toutefois, les opérateurs proposant ce type de support publicitaire doivent s'assurer que les kaké-

monos sont solidement

arrimés et que le vent ne les abîmera pas le temps de leur exposition. Malheureusement, nombre de kakémonos restent fixés longtemps après la fin de l'événement concerné, et présentent souvent un spectacle désagréable à la vue. Le temps faisant son œuvre, les toiles se salissent, noircissent et ne sont plus belles à voir. Et si d'aventure, les armatures métalliques venaient à se détacher, les kakémonos présenteraient, à n'en pas douter, un réel danger pour les passants.

La municipalité, propriétaire du domaine public, devrait interpeller les opérateurs et leurs annonceurs, afin de leur imposer un délai d'exposition des kakémonos après chaque événement.